



Désignation autre conducteur

Par eric_59

bonjour,

ma femme et moi sommes en cours de divorce.

Les 2 cartes grises étaient au nom de ma femme.

Ma femme a reçu un PV qui concernait mon véhicule (encore à son nom), que j'ai réglé en ligne.

J'ai ensuite cherché à me désigner comme conducteur, pour que le retrait de 4 points me soit assigné.

Mais, ayant payé l'amende, ce n'est plus possible apparemment.

Alors, effectivement, je n'aurais pas dû me précipiter à payer, mais bon, j'étais loin d'imaginer la raideur de ce système.

Auriez vous déjà rencontré ce problème ?

Merci.

Par eric_59

Quand je dis que les 2 cartes grises étaient au nom de ma femme, je voulais dire qu'elle a conservé 1 véhicule, et moi l'autre.

Par morobar

Bonjour,

mais bon, j'étais loin d'imaginer la raideur de ce système.

C'est vrai, il impose de savoir lire un minimum.

Sans dénonciation du conducteur réel, le paiement de l'amende ferme le dossier, et le retrait de point sera imputé au titulaire de la carte grise, destinataire de l'avis de contravention.

Par eric_59

excellente réponse, sans doute monsieur parfait ?

Par morobar

Mince, il m'a démasqué !!

Ceci dit, à peu près tout le monde a reçu la liasse et sait comment cela fonctionne.

Je confirme donc: il suffit de lire un tant soit peu le document.

Par eric_59

La question n'était pas de savoir si je sais ou ne sais pas lire.

Cependant, sur un autre forum, j'ai eu la solution au problème.

Pour conclure, on apprend de ses erreurs, ou des erreurs des autres.